

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

Vol. 4 — Ed. quot. no. 97 — Mercredi, 20 Avril 1910

Abonnement : \$3.00 par an. 1 cent le numéro.
Tarif d'annonces : 1ère insertion 15c. la ligne, 2ème insertion, 10c. la ligne

Publié tous les matins par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



LA VIGIE

QUÉBEC, 20 AVRIL 1910

OBSERVATIONS

Si nous avions voix au chapitre, nous aurions un bon conseil à donner à nos amis de Lévis: ce serait de ne pas soulever une discussion intempestive au sujet de l'endroit où doivent être placés la grande cale sèche et les chantiers maritimes du port de Québec.

Il est toujours dangereux de ouvrir ces questions d'emplacement. Si l'on commente à chicaner sur les détails, on n'en finira plus. Il y a assez de bâtons dans les roues en dehors de Québec sans que nous nous mettions de la partie.

Pendant qu'on se chamaillera ici, ailleurs on se prévaut de ces disputes pour prendre les devants.

C'est une de ces questions où l'intérêt de clocher ou de quartier doit s'effacer devant l'intérêt public.

Comme ils sont généreux, ceux qui veulent se rendre populaires! La Montreal Street vote \$100,000 d'augmentation à ses employés, qui ne s'y attendaient pas. M. Forget veut envoyer le 65e en Europe, une petite pom-pom-ette qui coûtera bien \$20,000.

Ces larçes incidents avec une hausse momentanée à la Bourse.

Les plaisanteries dont l'Événement aime à harceler l'échevin Cannon ont notablement perdu de leur sel depuis la dernière séance du Conseil de Ville, où les amis du mauvais plaisant se sont fait rouler dans les grands prix.

Si, comme l'avait rêvé feu M. Joly, le promoteur de la fête des arbres, chacun des élèves de toutes les écoles de la Province plantait son arbre le 28 courant, ne serait-ce pas un joli reboisement?

DISCIPLINE ET REVOLTE

L'honorable M. Doherty, ancien juge pensionné par le gouvernement et aujourd'hui député de Ste-Anne de Montréal, est allé l'autre jour pérorer à Toronto, où il a déclaré que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes... conservateurs. L'occasion était le banquet annuel de l'Association conservatrice du quartier trois, et la dépêche qui nous a appris le fait mentionnait qu'une fidélité inébranlable au parti, à M. R. L. Borden et à l'hon. Geo. E. Foster a été la note dominante de tous les discours.

Le télégraphe ajoutait, détail intéressant, que "M. Doherty a donné le démenti à ce qu'il a appelé le scandale infâme que les partisans du gouvernement ont mis en circulation, à l'effet que les conservateurs de Québec n'étaient pas loyaux à leur parti ni à l'Empire."

La déclaration de M. le député de Ste-Anne nous paraît quelque peu fantaisiste. Nous ne voyons pas bien comment on peut être loyal à son parti tout en combattant, sur une question aussi importante que celle de la Marine, la politique préconisée par le chef de ce parti et adoptée par la masse de ses partisans au Parlement.

C'est pourtant ce qu'a fait M. Monk, qui a entraîné à sa remorque quelques députés conservateurs de la province de Québec, "illuminés" par les articles fanatiques de l'organe de leurs alliés les nationalistes.

Un parti politique ne saurait exister sans qu'il y ait une discipline. L'opinion de la majorité doit prévaloir comme étant celle du parti. La minorité, dont les raisons n'ont pas été acceptées comme valables, n'a qu'à s'incliner devant le désir du plus grand nombre. Si elle prétend maintenir devant la Chambre et devant le pays, ses opinions qui ont été rejetées par la majorité des représentants du parti, elle cesse de faire cause commune avec le parti, elle cesse d'être du parti, et devient une simple faction, et les députés qui appartiennent à cette faction n'ont plus, strictement parlant, le droit de se dire des représentants du parti. Ils font bande à part. Ils sont des révoltés. Il n'y a pour eux qu'un seul moyen de se justifier: démissionner et solliciter un nouveau mandat. On peut être certain que M. Monk n'en fera rien. Il préfère ne pas coarifier de risques, et rester en marge de son parti pour parler le langage de M. Héroux, le lumignon fumeux qui éclaire le ciel castror.

Le député de Jacques-Cartier aura beau protester de sa loyauté au chef du parti conservateur, il n'en reste pas moins acquis — et la ses actes démentent ses paroles — qu'il n'a plus confiance en M. Borden, qu'il préfère ses propres lumières à celles de la majorité de ses collègues. Son attitude équivaut tout simplement à dire que ce sont les autres qui manquent de loyauté au parti et au pays. Bientôt ce ne sera plus lui qui se révolte contre son parti; on nous montrera le parti conservateur et son chef révoltés contre M. Monk!

Il n'y a pas que chez les conservateurs qu'on rencontre pareil état de choses et semblable mentalité. Nous avons aussi eu dans le parti libéral des hommes qui se sont crus supérieurs à leurs chefs, des révoltés qui ne croient qu'en leur propre infaillibilité. Dieu merci! ils ne peuvent plus faire au parti libéral une guerre secrète, ils se sont vus obligés d'arborer un drapeau nouveau, aux couleurs dites nationalistes. Le chef de cette faction est l'ancien député de Labelle, M. Henri Bourassa, l'homme qui, ayant besoin d'une idée pour se faire un programme, trouva l'impérialisme de sir Wilfrid Laurier dans l'attitude que les conservateurs reprochent au premier ministre comme étant anti-impérialiste. Il n'était qu'un révolté, et à défaut de bonnes raisons, il a trouvé un prétexte pour excuser sa révolte: c'est lui seul qui conserve les principes libéraux, le parti libéral s'en étant écarté. Lui seul n'est cependant pas tout-à-fait juste: il était plutôt deux, le jeune Lavergne l'ayant suivi afin de pouvoir voyager en français dans les *p'tits chars*. (Il y en avait bien un autre — il s'appelait Robitaille, si nous avons bonne mémoire —, mais il s'est renoncé dans l'insignifiance dont il n'est jamais parvenu à sortir.) M. Bourassa est aujourd'hui l'adversaire le plus implacable de tout ce qui est libéral. C'est plus fort que lui: il a cela dans les veines. Après avoir prononcé son *non serviam*, il l'est fait l'allié du parti conservateur, qu'il cherche à dominer à la législature de Québec. Il n'a plus aujourd'hui rien de commun avec le parti libéral dont il n'a pas réussi à prendre la direction. Sa révolte est complète. A tout prendre, le parti libéral ne s'en porte pas plus mal.

Un révolté, aussi, ce M. Jean Prévost, auquel M. Bourassa croit avoir remis la tête qu'il lui avait enlevée, et qu'il flagnore aujourd'hui dans son journal, parce qu'il s'en sert pour courir sus au gouvernement Gouin. La révolte de M. Prévost n'a pas le même caractère que celle de M. Bourassa. Ce n'est pas pour avoir voulu faire triompher ses idées qu'il est sorti du ministère par une autre porte que celle de devant. C'est un agité, il tient absolument à faire parler de lui, et il se contente de la notoriété là où d'autres cherchent à conquérir une réputation. Son programme consiste uniquement à faire la lutte à sir Lomer Gouin. Comme il bavarde avec facilité, M. Bourassa l'a recueilli dans sa barque. C'est un couple joliment assorti.

Le parti libéral, comme le parti conservateur à Ottawa, n'a pas été affaibli par le départ de ces révoltés. La discipline se maintient dans les deux partis, avec cette différence que, chez les libéraux, le refus de se soumettre à la doctrine du parti n'est pas considéré comme un témoignage de loyal attachement au chef. Chez nous, les *lâcheurs* sont laissés libres de se retirer; on ne les retient pas. Le parti libéral est un; ses mesures sont adoptées après mûre délibération et une étude soignée des meilleurs intérêts du pays. Ceux qui n'en veulent pas ont parfaitement le droit de le faire, mais ils ne sont plus, alors, considérés comme des libéraux. Et tout est dit.

M. Borden doit être enchanté de la "fidélité inébranlable" des conservateurs de la province de Québec.

AJAX.

A la Législature

Mesures ministérielles adoptées

Nouveau succès pour l'hon. M. Caron

Le chef et le sous-chef sont-ils en froid ?

Mardi, 19 avril.

La Chambre procède d'abord à l'examen des affaires de routine. Les bills suivants sont présentés:

M. Mousseau: Loi ratifiant certains contrats entre la ville de Montréal et la Compagnie du Pacifique.

M. Tessier: Loi changeant le chef-lieu du district de Beauharnois et transportant le bureau d'enregistrement à Salaberry.

M. Geoffrion: Amendement à la charte de la ville Emard.

M. Geoffrion: Loi concernant la commune de Laprairie.

M. Mousseau: Incorporation de la Soulanges Power Company.

La Chambre se forme ensuite en comité général sur le projet de loi de l'hon. J. E. Caron amendement les statuts refondus 1909, relativement à la fabrication des produits laitiers. Ce bill donne lieu à une discussion bien conduite à laquelle prennent part l'hon. M. Caron, MM. Tellier, Bourassa et Lavergne, l'hon. M. Décarie, M. Bernard et M. Lafontaine.

M. Bourassa prétend que le gouvernement met entre ses mains et celles de deux fonctionnaires publics nommés par le gouverneur en conseil le contrôle des industries laitières. Ces fonctionnaires pourront agir à leur gré. D'après le député de St-Hyacinthe, c'est une loi arbitraire que ne permettrait aucune province du Canada. M. Bourassa croit que le vrai libéralisme est mort avec lui, car il ajoute modestement que depuis quelques années nous vivons sous un régime qui n'est nullement libéral. Il trouve cette loi étroite, injuste, arbitraire, etc. et propose à engendrer toutes sortes d'abus.

L'hon. M. Caron répond qu'il commence à être habitué aux grandes phrases de M. Bourassa. Malheureusement, il ne se rend pas bien compte de la nature du projet de loi qu'il critique. Si nous jetons un coup d'oeil sur la loi d'Ontario, nous verrons que le gouvernement de cette province a bien plus de latitude dans le contrôle de l'industrie laitière que la province de Québec. Ici, il n'y a pas un dixième des fabricants de beurre et de fromage qui sont diplômés. Le gouvernement ne veut pas mettre ces gens sur le pavé, puisque les inspecteurs pourront leur discerner le diplôme de compétence qu'ils méritent. D'ailleurs, si cette loi fait défaut, on l'amènera à la prochaine session. Si ce n'est pas dans un an, ce sera dans cinq ans.

M. Lavergne profite de l'occasion pour dire que le ministère se transforme souvent, et que le ministre actuel de l'Agriculture pourra bien disparaître comme les autres.

Le jeune député Lavergne provoque une certaine stupeur sur les banquettes de gauche en approuvant la mesure que son chef vient de censurer.

M. Bourassa fait une t.é. Le chef de l'Opposition a pitié de lui et se lève pour désapprouver le projet de loi.

Est-ce un commencement de divorce entre le Surhomme et son acolyte? Toujours est-il qu'à la séance du soir le Surhomme n'était pas à son siège.

M. Tellier a peur de voir toutes les fabriques de beurre et de fromage sous le contrôle du gouvernement. Il prétend que la liberté du commerce est en jeu. La loi présentée est d'après lui détestable. Le chef de l'Opposition avoue qu'il ne suspecte en rien les motifs de l'hon. M. Caron.

En quelques paroles aussi sèches que courtoises, l'hon. M. Décarie fait voir que dans la loi actuelle le gouvernement n'a pas la latitude que prétend M. Tellier. Il faut veiller à l'hygiène dans les fabriques; c'est là toute l'affaire. La liberté de commerce n'est nullement atteinte. Si le gouvernement donne aux municipalités des conseils sur les constructions qui seront faites pour l'embellisse-

ment de ces municipalités, à plus forte raison doit-il s'occuper des fabriques d'où sortent les produits alimentaires.

L'hon. M. Décarie dit que pendant qu'il était ministre de l'Agriculture, il a visité plusieurs fabriques qui étaient loin d'être en état convenable. La loi présentée est de nature à rendre beaucoup de services à l'industrie laitière.

M. Bernard trouve qu'il serait bon de faire quelques amendements et quelques changements à la loi présentée, afin de protéger les fabricants.

M. Robert demande au député de Shefford s'il ne vaudrait pas mieux faire inspecter les produits avant leur sortie de la fabrique que de les faire déprécier ensuite sur le marché. D'ailleurs le député de Shefford ne comprend pas les vrais intérêts de la classe agricole.

M. Walker, de Huntingdon, approuve ce que vient de dire son prédécesseur.

L'hon. M. Caron ajoute qu'il est de la plus haute importance pour le gouvernement de contrôler l'industrie laitière qui dans dix ans rapportera à la province un revenu de \$50,000,000. L'industrie laitière est la plus importante de la province. Il s'agit donc d'avoir la main haute sur cette industrie. Le fédéral a pleins pouvoirs sur le commerce, nous n'avons qu'à nous occuper de l'état sanitaire et hygiénique des fabriques. Quand on observe les lois de l'hygiène, les produits sont bons. Efforçons-nous d'avoir dans la province de Québec un fromage aussi pur que celui de Bradford, Ontario, réputé le meilleur.

Sans distinction de partis, le gouvernement a autant d'égard pour les fabricants conservateurs que libéraux. Quand il s'agit des intérêts de la province, le gouvernement comme par le passé, fera tout son possible pour l'avancement des industries.

M. Lafontaine (Maskinongé) se réclame de son titre de citoyen britannique. Au début il parle tellement bas qu'on lui demande de s'exprimer plus haut. Mais bientôt il s'enflamme, se gonfle, pour dire que le projet de loi est tyrannique.

M. Lévesque trouve curieux que les messieurs de l'Opposition doutent de la compétence des inspecteurs. Ces inspecteurs ont toutes les capacités voulues pour surveiller la production du fromage. Le ministre, sur la demande des inspecteurs, peut donner des certificats de compétence aux bons fabricants actuels, qui, bien que peu instruits, connaissent à fond leur métier. Les inspecteurs seront en lieu de bien examiner les choses, car ils devront être porteurs d'un diplôme de l'école de St-Hyacinthe.

MM. Sauvé et Bourassa critiquent la mesure ministérielle.

Séance du soir

A 8 h. 30 la Chambre se forme en comité général pour continuer l'étude du projet de loi qui a occupé la députation cet après-midi.

M. Dorris, de Napierville, est un cultivateur et parle en connaissance de cause. Le ministre de l'Agriculture suit la vraie politique de l'industrie laitière. Les paroisses doivent avoir plus d'une fabrique de beurre et de fromage, sinon, les cultivateurs étant obligés de faire ces produits à la maison, ce serait une perte considérable pour les manufacturiers.

M. Mousseau affirme qu'il est à propos de grouper les fabricants. Les manufactures doivent être tenues par des experts ayant comme but principal la salubrité publique et l'hygiène. C'est un mauvais pour la Province qu'il y ait sur le marché des produits anéariers. La mesure qui est devant la Chambre est de nature à amoindrir considérablement nos produits.

M. Tourigny félicite l'hon. M. Caron de sa politique. Il faut dans les fabriques un outillage parfait, bien installé. C'est le seul moyen pour nous d'avoir des produits aussi purs que ceux fabriqués dans Ontario et les autres pays.

Le bill de l'hon. M. Caron est alors adopté en troisième lecture.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour étudier un projet de loi présenté par l'hon. M. Taschereau, à l'effet d'établir des bureaux de placement pour les ouvriers.

L'hon. ministre déclare que le gouvernement a reçu une délégation des ouvriers à cet effet. Dans les bureaux de placements actuels, on exploite les ouvriers. Ceux-ci

Deuxième Semaine de Cette Vente Sensationnelle de Nouvelles Etoffes à Robes.



NOUVELLES ETOFFES À ROBES
Valant 75c pour 30c.

Des milliers de verges de belles étoffes nouvelles, grande variété de coloris, beau choix de textures, largeur variant de 42 à 46 pouces, tissu qui devaient se vendre 75 et 80c la verge. Prix de cette vente, la vg. 39c.

NOUVELLES ETOFFES À ROBES
Valant \$1.00 pour 40c.

Autre lot de nouvelles étoffes à robes, convenables pour jolis costumes de rue, des teintes les plus nouvelles du printemps 1910, tissus doux tout laine, de très bonne qualité, largeur 42 à 46 pouces, devaient se vendre 90c et \$1.00. Prix de cette vente. 49c.

ARTICLES DE PREMIERE COMMUNION.

ROBES de beau linon blanc, pour 10 à 12 ans, devant à insertion de broderie, jolis remplis et garnitures de dentelle Val., bonne qualité SPECIAL \$2.90.

VOILES, beau filet de Bruxelles blanc, brodées de fil de soie aux coins, splendide choix, de bonne valeur, variant de 90c à \$5.50.

PARASOLS, mousseline blanche, à glands, pour enfants de première communion, également bleu pâle, beau choix, de bonne valeur au PRIX SPECIAL 65c.

ROBES de beau linon blanc, pour 10 à 12 ans, avec belle insertion de broderie, jupe garnie de bordure de même broderie, SPECIAL \$3.25.

COURONNES, belle mousseline blanche, petites fleurs et feuilles, toutes blanches, ou fleurs blanches et feuilles argent, prix variant de 30c à \$1.25.

PARASOLS, soie pure, à festons et glands, pour enfants, convenables pour le temps de la première communion, prix 90c à \$1.00.

LA COMPAGNIE PAQUET

DIVISION DU DETAIL

157-173 Rue St-Joseph, Québec.

paient \$2 ou \$3, pour se procurer un emploi quelconque. Après une semaine de travail, les patrons les mettent à la porte de la manufacture et les pauvres ouvriers sont de nouveau sur le pavé. Quant aux revenus, ils vont dans le gousset du contremaître et du chef du bureau de placement. L'Etat doit contrôler ces bureaux. Déjà il y en a de formés dans Ontario et dans plusieurs des États de la République voisine, et toujours ils ont donné satisfaction. Le gouvernement accordera des licences gratuitement. Il faut d'abord favoriser les nôtres, c'est une des principales clauses de la loi actuelle. Le parti libéral se fait une gloire d'être l'ami des ouvriers; il les a toujours favorisés, il continuera dans cette voie.

M. Langlois (St-Sauveur) applaudit au projet de l'hon. M. Taschereau. Le projet est complet et ne demande aucun amendement. Au nom des ouvriers qu'il représente, M. Langlois félicite le gouvernement et en particulier l'hon. ministre des Travaux Publics et du Travail qui ont toujours montré un grand esprit de justice pour les ouvriers. Ces derniers ont du cœur, ils se souviennent.

M. Lavergne n'est pas content de l'attitude de M. Langlois. Devait-il espérer autre chose? Le député de Montmagny voudrait que les bureaux de placement fussent mis dans les mains des syndicats ouvriers.

M. Séguin approuve fortement le projet de loi. C'est ce qu'on peut appeler un grand pas pour la cause ouvrière, et surtout pour celle de Montréal. Il n'est pas juste que les étrangers aient nos places. — encourageons les nôtres.

M. Blouin seconde le député de St-Sauveur. Celui-ci est un ouvrier qui a l'expérience des choses. Son opinion doit prévaloir.

M. Létourneau ne craint pas de dire qu'une nouvelle loi est absolument nécessaire pour arrêter les abus. Les ouvriers ont besoin de protection; procurons-la leur autant que faire se peut. C'est en encourageant les ouvriers que notre province atteindra la somme qui lui est réservée dans le Dominion.

L'hon. M. Devlin ajoute que les immigrants ont une protection déjà suffisante. A Montréal il y a

une maison spéciale où ces étrangers sont reçus et où ils obtiennent toutes les informations nécessaires. L'hon. ministre de la Colonisation, avant de reprendre son siège, a un bon mot à l'égard de l'hon. M. Taschereau.

M. Plante, député de Beauharnois, dit en toutes lettres qu'il a confiance dans le gouvernement et le ministre de la Colonisation. Il ne peut cependant s'empêcher de dire que le député de Lévis voit tout en rose. Enfin, il trouve que le bill a du bon sens.

M. Geoffrion exprime l'opinion de bien des gens en disant que M. Lavergne n'est jamais content. Le député de Montmagny croit connaître mieux les intérêts ouvriers que les ouvriers eux-mêmes; il connaît peut-être la navigation mieux que les marins? Le parlement fédéral s'occupera des immigrants, c'est de son ressort. Quant à nous, sans négliger les étrangers, encourageons nos compatriotes.

Malgré les protestations de M. Lavergne, l'hon. ministre des Travaux Publics prend de nouveau la parole. De même qu'il n'est pas bon d'être plus catholique que le Pape, ainsi il ne faut pas donner aux ouvriers plus qu'ils ne demandent. D'ailleurs, ce seront des ouvriers qui dirigeront les bureaux de placements. Ils connaissent leurs besoins, ils sauront faire valoir leurs droits.

Ce bill est adopté.

On étudie ensuite un projet de loi relativement à l'établissement d'un nouveau district judiciaire dans la partie nord d'Ottawa et Montcalm.

Sir Lomer, proposeur de ce bill, donne quelques explications. La population de ce district est d'environ 30,000. Il serait donc nécessaire de construire dans ce district, un palais de justice. Cet édifice coûterait environ \$20,000. L'endroit choisi serait Mont Laurier.

L'hon. M. Tellier appuie le gouvernement et le bill est adopté.

L'hon. M. Décarie donne quelques détails sur une loi concernant les compagnies minières. Sans aucun amendement le projet de loi est adopté.

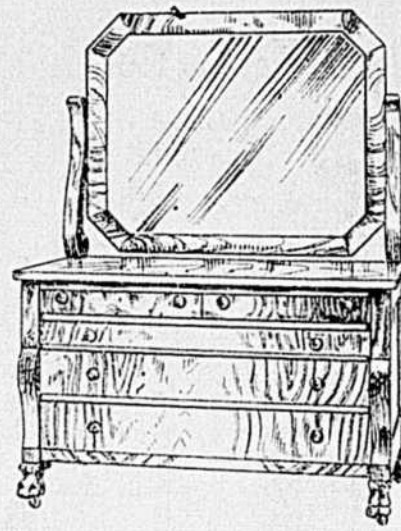
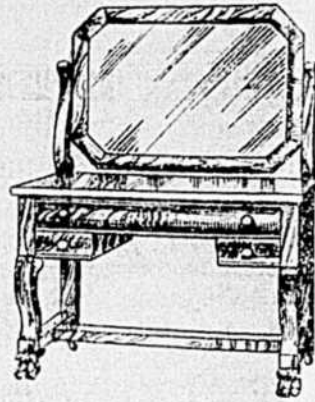
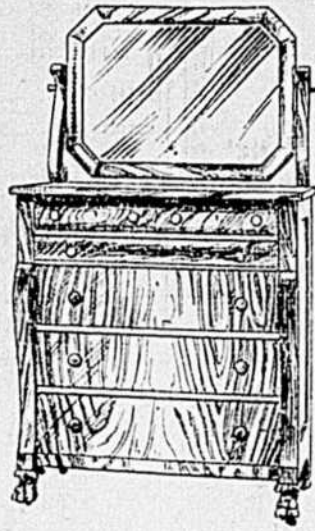
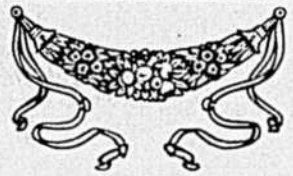
La séance se continue toujours (Suite à la page 2)



VOITURES D'ENFANTS MAINTENANT EN EXPOSITION DANS NOS MAGASINS

VOUS AVEZ RAISON DE CROIRE D'ETRE MIEUX SERVI QU'AILLEURS EN ACHETANT A LA CROWN FURNITURE CO., parce que nous avons toujours en réserve les meubles les plus NOUVEAUX, et a des prix DEFIANT TOUTE CONCURRENCE. EN TOUTE CIRCONSTANCE NOUS REMETTONS L'ARGENT SI LA MARCHANDISE ACHETÉE NE DONNE PAS ENTIERE SATISFACTION.

Nous emmagasinons et assurons sans aucun frais, les marchandises achetées d'avance pour être livrées sur demande.



CROWN FURNITURE CO

J. EDOUARD PAQUET,

68 RUE DE LA COURONNE, ST-ROCH

TELEPHONE 2391

Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures

La flotte française

La Nature publiait récemment un article assez pessimiste, dont voici quelques passages :

Nous voici, en dépit de discussions stériles et de tergiversations malencontreuses, placés dans la nécessité de suivre nos rivaux maritimes dans la voie des cuirassés de grands tonnages. A la vérité, nous avons trop attendu, et cette fois encore nous retombons dans les conditions fâcheuses au milieu desquelles en 1904 s'élaborent les plans et s'exécute la construction des 6 cuirassés de 18,000 tonnes du type Danton. De toutes parts et dès à présent, les chantiers des nations maritimes, même de celles à qui les grandes ambitions navales semblaient jusqu'à présent interdites, se hâtent à construire de formidables coques de 20 à 25,000 tonnes. En Angleterre, en Allemagne, les mises à l'eau de ces monstres se succèdent à des intervalles singulièrement rapprochés, et leurs premières unités seront prêtes au combat avant que la quille des nôtres apparaisse seulement sur les cales de construction.

Nous serons donc terriblement en retard. Il y a à cette situation deux inconvénients, graves tous deux mais dont le premier, majeur, est le suivant. La configuration dont les armements intensifiés et précipités de l'Angleterre et de l'Allemagne sont un indice menaçant éclatera peut-être avant que nos gros cuirassés soient achevés. Dans ce cas, quelle figure ferons-nous dans un conflit où seuls les bouillottes genre autrichien peuvent croire que nous ne serons pas entraînés. Ce sera sinon le désastre, du moins un terrible aléa! Quant à se consoler en disant que nous avons passé exactement par la même situation pour nos cuirassés de 18,000 tonnes actuellement en ligne, et qu'il n'en est pas résulté de dommage, on avouera que c'est se satisfaire à peu de frais et d'une façon un peu légère!

Le second inconvénient de nos retards perpétuels à suivre un mouvement inéluctable, aggravé par un trop grand lenteur de construction, c'est, comme il saute aux yeux, de nous donner des navires qui ne seront plus tout à fait à la hauteur des derniers perfectionnements.

On a pu craindre sérieusement jusqu'à ces derniers temps qu'il y avait nécessité de construire de gros cuirassés ne parviendrait pas à la hauteur de l'installation rue Royale, d'un marin, d'un vrai, pour que les idées simples, nettes et claires respirent leur empire et que le bon sens l'emportât.

L'amiral Boné de Lapeyrière va soumettre au Parlement un programme de constructions navales

portant sur 6 cuirassés dont la mise en chantier sera échelonnée de 1910 à 1912 à raison de deux par an.

Le type adopté par le Ministre pour ces bâtiments comporte le tonnage de 25,000 tonnes. L'idée générale qui a présidé à la confection de leurs plans tend à les doter de la puissance offensive maximum combinée avec une protection des mieux étudiée. A ce double point de vue les longues et très intéressantes expériences auxquelles a servi l'Éna et qui se sont terminées par la destruction définitive de ce malheureux bâtiment ont donné des leçons extrêmement précieuses.

Ce seront encore des turbines qui feront mouvoir nos futurs cuirassés. On peut regretter à ce sujet que, pris par le temps, nous nous trouvions dans la nécessité de commander ces moteurs sans avoir une idée bien nette de ce qu'ils vont donner à bord des cuirassés du type Danton dont aucun n'a encore commencé ses essais. Assurément nous nous appuyons sur l'expérience déjà ancienne des Anglais, qui ne paraissent pas avoir à se plaindre des turbines puisqu'ils leur restent fidèles, et qui d'ailleurs nous ont donné toutes facilités pour étudier le fonctionnement de ce moteur à bord de leurs dernières unités, mais certains esprits, peut-être exagérément timorés, regardent avec un peu d'inquiétude du côté de l'Allemagne et des États-Unis où les machines alternatives combattent encore le bon combat. D'autres, il est vrai, pensent qu'il eût été bon d'introduire dans les plans de ces turbines certains perfectionnements qu'on voit poindre.

Quoi qu'il en soit, les turbines développeront une puissance totale de 30,000 chevaux, qui devront donner aux bâtiments une vitesse de 21 nœuds.

Les journaux anglais suivent avec un intérêt très particulier l'élaboration de notre programme naval et des unités qu'il comporte il est même quelque peu humiliant de constater que l'espoir et les signes précurseurs de notre renaissance maritime soulèvent plus d'attention et d'intérêt de l'autre côté du détroit que chez nous. Les journaux anglais donc discutent les mérites de notre nouveau type et font observer qu'avec 21 nœuds de vitesse seulement, il cédera le pas aux nouveaux cuirassés italiens et même autrichiens lesquels en marcheront 23, et que par conséquent nous perdrons en Méditerranée l'avantage de forcer au combat les escadres qu'éventuellement nous pourrions y avoir à combattre.

On peut répondre à ceci que les calculs de vitesse sont chez nous faits avec beaucoup de prudence et que les résultats obtenus dépassent presque toujours les prévisions. Ce gain a été de plus d'un nœud pour les cuirassés du type Patrie. Il y a donc lieu d'espérer que nos futurs mastodontes prévus

pour 21 nœuds en atteindront 22.

Notre confrère Marc Landry donne dans le Figaro une intéressante comparaison de nos futurs cuirassés avec ceux de la même classe que possèdent ou vont posséder les autres nations :

En fait, avec leurs 12 canons de 30 cm, nos cuirassés futurs seront, sous le rapport de l'armement de gros calibre :

Supérieurs à 16 des Dreadnought anglais, à 6 des Dreadnought allemands, à 4 des Dreadnought japonais, à 6 des Dreadnought américains ;

Égaux à 6 des Dreadnought allemands, à 5 des Dreadnought japonais, à 2 des Dreadnought américains, à 4 des Dreadnought russes, à 2 des Dreadnought italiens, à 3 des Dreadnought brésiliens ;

Inférieurs à 4 des Dreadnought anglais, lesquels porteront dix canons plus forts que les nôtres, mais qui déplaceront 25,000 tonnes.

Ajoutons encore que les études de détail et d'emménagement, actuellement terminées, ont été faites avec un soin d'où résultera pour la valeur générale de ces bâtiments une amélioration sensible sur celle du type précédent qui se comporte d'ailleurs fort bien. Tels seront dans leurs grandes lignes les navires dont le ministre proposera au Parlement la mise en chantier, en même temps d'ailleurs qu'il lui soumettra ce plan de constitution organique de notre flotte dont il ne nous est vraiment plus possible de nous passer. Souhaitons que les Chambres comprennent de quels graves intérêts elles auront à décider ce jour-là et que leur patriotisme nous permette enfin de voir s'arrêter notre chute dans l'échelle des puissances maritimes.

Sauvage Jourdan, Capitaine de frégate de réserve.

Dans le monde officiel

Comme c'est une année exceptionnelle au point de vue de la température, le gouvernement vient d'avancer la date de la fête annuelle des arbres, qui, comme on le sait, était à 8 jours d'intervalle pour l'une et l'autre sections Est et Ouest de la Province. Cette année, la date est fixée au même jour pour toute la Province, et beaucoup plus tôt que d'habitude. En effet, elle aura lieu la semaine prochaine, le jeudi 28 avril. Comme elle sera célébrée en pleine session, la présence de la députation lui donnera sans doute un éclat inaccoutumé.

—M. P. E. D'Anjou, député de Rimouski, a présenté hier à l'hon. M. Taschereau une nombreuse délégation de Rimouski qui venait demander une subvention au gouvernement pour la construction d'un pont métallique à Rimouski.

Le ministre des Travaux Publics a causé une grande satisfaction aux délégués en déclarant que le gouvernement est disposé à accorder la somme de \$11,000. Le coût total du nouveau pont qui remplacera l'ancien en bois, d'après les estimés, serait de \$22,000. —M. A. Bolduc, surintendant de l'Inspection des Postes au Canada, est arrivé à Ottawa hier, en visite officielle.

LA BOURSE

RAPPORT de la Montreal Stock Exchange, fourni par Neuville Belleau & Cie, courtiers, 93 rue St-Pierre.

Avril, 18 1910 (VENTES DE L'APRÈS-MIDI)

	Vendeurs	Acheteurs
Canadien Pacific Ry.	183 1/2	183
Minneapolis & St. Paul Ry.	140	139 1/2
Montreal Street Ry.	247 1/2	247 1/2
Toronto Street Ry.	123 1/2	123
Twin City R. T. Coy.	114 1/2	114
Detroit United Bell.	60 1/2	60 1/2
Toledo Railways & Light Coy.	42 1/2	42 1/2
New Quebec Ry. com.	80	80 1/2
New Quebec Ry. Bonds	137 1/2	137 1/2
Sau Paulo Rail. Co.	69 1/2	69 1/2
Richelien & Ontario Nav. Co.	106 1/2	106 1/2
Montreal J. L. H. & Power Coy.	70	69 1/2
Dom. Iron & Steel Coy. common.	81 1/2	81
Dom. Iron & Steel Coy. Pref.	140	137 1/2
Dom. Coal Coy. comm.	90 1/2	90 1/2
Nova Scotia Steel & Coal Coy.	139 1/2	139 1/2
Mackay Companies.	74 1/2	74 1/2
Mackay Comp. Pref.	329	326
Lake of the Woods Coy	63	62 1/2
Dominion Textile Coy.		
Can. Com. Rubber, com.		
Crown Reserve		
Peuman Ltd, common		

QUOTATIONS

Rapport de la Quebec Stock Exchange fourni par Neuville Belleau & Cie, courtiers, 93 rue St-Pierre.

18 Avril, 1910

BANKS :	Asked	Bid
Bank of Montreal	258	254
Quebec Bank		
Union Bank		
Banque Nationale		
Banque Hochelaga	145	143
Molson Bank		
Bank of Commerce		

MISCELLANEOUS :	Asked	Bid
Can. Pac. Railway Co.	183 1/2	183 1/2
Rich. & Ont. Nav. Co.	87 1/2	86
Mon. H. L. & Pow. Co.	138 1/2	137 1/2
Quebec R. L. & Power Co. Preferred		
Quebec Gas Co.		
Quebec Steamship Co.		
National Telephone		
" Pref.	90	
Dominion Textile	75	74 1/2
" Pref.	105	102
Toledo Ry. & L. Co.	15	9
Canadian Electric		
" Pref.		
New Quebec R'y.	43 1/2	43

ROURS :	Asked	Bid
Dom. Tex. ile Series C.		
Mo. mor sey Cott. Co.		
Quebec Railway	90	
Co. ad. Electric	100	
Quebec Steamship		
New J. R'y L. H.	84	83 1/2

MONTREAL STOCK EXCHANGE

RAPPORT de la Montreal Stock Exchange, fourni par Neuville Belleau & Cie, courtiers, 93 rue St-Pierre.

Montréal, April 18 1910. (Vente de l'après-midi)

Ogilvie 25a 137 1-4.
Damm. Coal 100a 70.
Textile 25a 74 1-2, 75a 74 1-4.
100a 74 1-2.
Detroit 75a 60 3-4.
Cotton 50a 61 1-2.
Quebec 100a 42 1-2, 20a 42 5-8.
630a 42 1-2, 25a 42 3-8, 50a 42 1-4.
Nova Scotia 25a 82, 50a 81, 50a 87 1-2.
D. Iron 25a 68 1-4, 25a 69, 10a 69 1-4, 250a 69, 75a 69 1-4.
25a 68 3-4, 75a 69 1-4, 25a 68 3-4, 75a 69 1-4, 25a 68 1-2.
300a 69, 405a 69 1-4, 50a 69-1-8, 210a 69 1-4, 175a 69 3-8.
175a 69 1-4, 175a 69 1-4.
175a 69, 50a 69 3-8, 50a 69 1-2, 1-2, 25a 69 3-8.
Toronto 5a 123 1-2, 5a 123 3-8.

BOURSE DE MONTREAL

MCDONALD Lespérance et Co., agents de change. Bâtisse de la Banque d'Hochelaga, nous fournissons le rapport suivant :

Montréal, April, 18, 1910. (Vente de la journée)

C. P. R. 183 1-2, 182 1-4.
Coal 69 3-4, 69, 100a 69 3-4.
Coal pref. 115, 110.
Cement pref. 10a 89, 370a 90.
D. I. S. Bonds 1000a 95.
Duluth Superior 73 1-2, 72 1-2, 50a 72.
M. St. 247, 246 3-4, 300a 247, 130a 247 1-2.
New Quebec 77a.
Ogilvie 137 1-2.
R. & O. 86, 85 1-2.
Shawinigan 99 1-2, 99.
Tex. 75, 74 1-2, 220a 74 1-2.
Tex. pref. 15a 103, 104, 102 3-4, 25a 103.
Tex Bonds 2000a 96SC.
Toronto 123 1-2, 123, 123 3-8, 123a 123 1-4, 5a 123 3-8, 4a 124 3-4.
Toronto 12a.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Entrepreneurs & Propriétaires

Il serait de votre intérêt, de venir visiter notre assortiment de matériaux de construction, avant de faire vos achats; vous économiserez en achetant de nous.

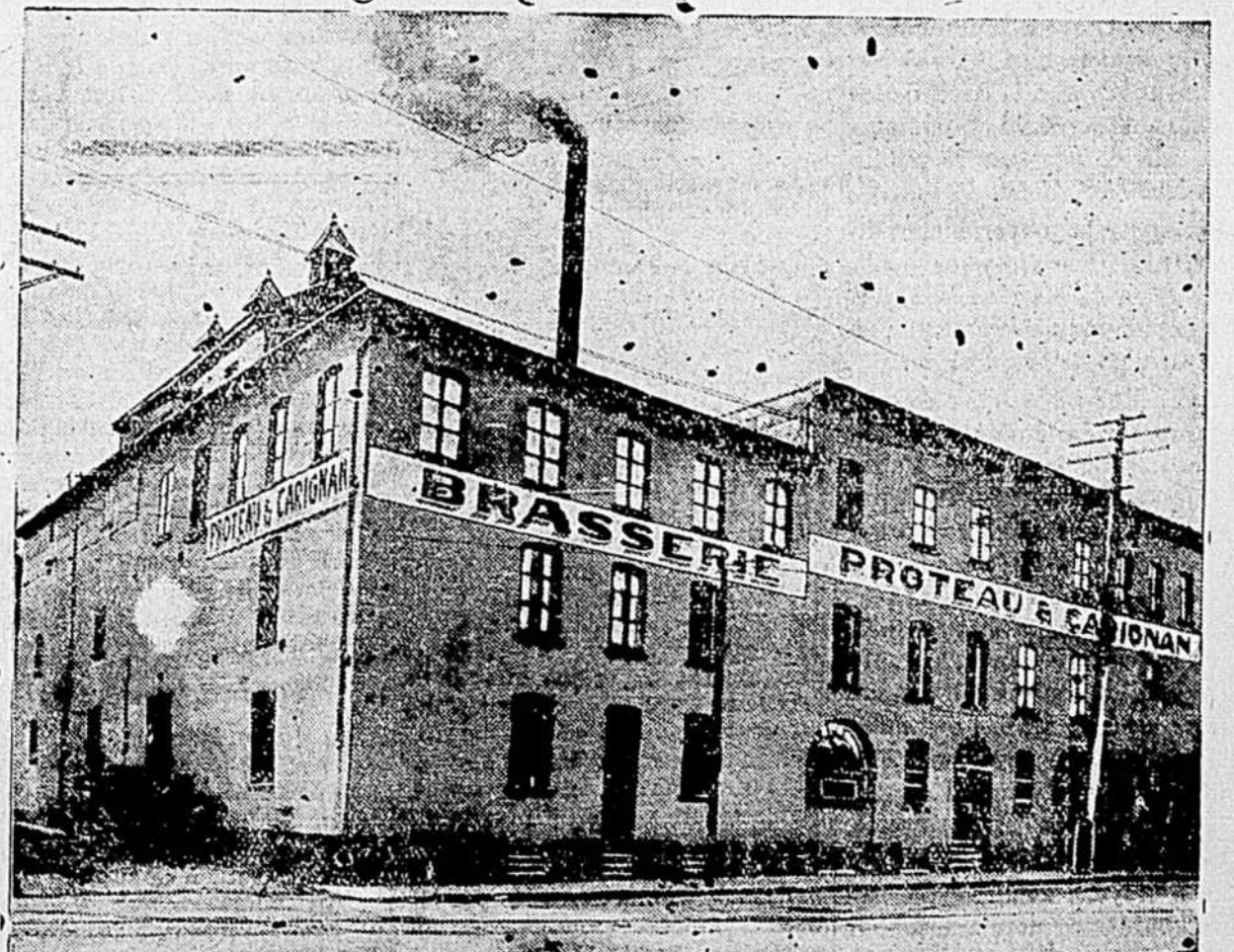
Spécialités: ciment Portland, Vulcan, chaux de Sherbrooke, Plâtre Rock Wall, tuyaux et connexions en grey, tuyaux spéciaux pour cheminées, tôle besselée, lattes métalliques, pitch et papiers de toutes sortes, etc., etc.,

J. L. LACHANCE, Ltée

Tel. 3107 253, Rue St-Paul

TABAC ROSE QUESNEL

Doux et naturel



Proteau & Carignan

BRASSEURS INDEPENDANTS!

Insistez pour avoir les Bière et Porter des Brasseries Indépendantes. De cette manière votre argent restera en ville

Cette brasserie est construite, équipée et administrée d'après les méthodes les plus hautement recommandées par la science moderne.

Les matières premières employées sont ce qu'il y a de mieux en Houblon de Bohême et en Malt Canadien.

Rien de Supérieur à cette Bière et Porter comme force, pureté et finesse de savoir.

Chaque fois que vous avez une commande à donner, n'oubliez pas la marque de cette Brasserie Indépendante. Il y va de votre intérêt personnel à plus d'un point de vue.

DEMANDEZ

LE TABAC

Coupé

PRAIRIE

DOUX A FUMER

Manufacturé par La Cie B. Houde, Limitée

Québec

LES TRUSTS ET L'ETAT

Nous citons encore aujourd'hui quelques passages de la magistrale étude de l'hon. M. McKenzie King sur les causes de la cherté de la vie.

Sans parti-pris agressif, mais par une argumentation fortement motivée, il a clairement démontré que parmi ces causes il faut ranger les abus de pouvoirs des gros syndicats, coalitions de compagnies qui se fusionnent non seulement pour diminuer leurs frais d'administration, mais pour élever les prix, non seulement pour dicter aux consommateurs le prix qu'ils devront payer, mais aussi pour dicter aux vendeurs le prix de vente.

Jusqu'ici, ces gigantesques organisations n'ont aucune responsabilité vis-à-vis du public, n'offrent aucune garantie de stabilité ni de confiance. Ce sont des États dans l'État, plus puissants même que celui-ci, qui doit rendre compte chaque année son pour sou de l'emploi des impôts qu'il prélève, tandis que les trusts n'ont aucun compte à rendre, et que trop souvent ils trompent leurs actionnaires mêmes en majorant les profits, dissimulant les pertes, payant dividende à même le capital, faisant la hausse ou la baisse à la course pour attraper les gogos et les nigards.

Les trusts oublient une chose: c'est qu'ils tiennent leurs pouvoirs de l'État, que sans les garanties que celui-ci leur fournit ils ne vaudraient rien, et que par conséquent l'État a le droit de les surveiller, de scruter leur comptabilité, afin de protéger le public contre leurs exactions.

C'est ce que le gouvernement du pays vient de leur rappeler par la bouche d'un de ses membres, qui est reconnu pour avoir fait une étude sérieuse de la question.

L'hon. McKenzie King compte beaucoup sur la lumière de la publicité pour réprimer l'abus l'abus qu'il dénonce. Il n'y a pas de doute que, si l'on mettait à nu, au grand jour, la dime des inaptitudes et des fourberies qui se perpétrent dans le secret des cabinets des brasseurs de mergers, si le public voyait la proportion d'eau délayant tous ces millions qui s'étalent insolamment pour lui jeter de la poudre aux yeux, il n'y eut de toutes parts un cri de révolte, un soulèvement général.

Nous croyons donc remplir un devoir public en donnant tout le retentissement qui nous est possible à la puissante dissertation du ministre du Travail.

Nous recommandons particulièrement la lecture de cette partie de son discours:

Le devoir de l'Etat à l'égard des trusts

Si les choses devaient en rester là, nous n'aurions probablement pas besoin d'un projet de loi du genre de celui que nous soumettons. Les avantages des grandes accumulations de capitaux sont si évidents que, je le répète, si ces grandes coalitions avaient égard

à l'intérêt public comme à l'intérêt privé des actionnaires, nous n'aurions pas besoin de prescriptions législatives pour surveiller ou réglementer leurs opérations. Malheureusement, la nature humaine étant ce qu'elle est, nous ne pouvons pas croire que ces organisations tiennent compte en premier lieu du bien de la nation dans son ensemble en tant qu'il vient en conflit avec l'intérêt de ceux dont elles détiennent les fonds. C'est donc au gouvernement qu'il appartient de faire en sorte de ne pas permettre que les intérêts privés nuisent au bien public. Lorsque, grâce au développement d'une industrie ou pour une autre cause, des particuliers passent de grands pouvoirs qu'ils peuvent exercer de manière à favoriser leurs intérêts privés au détriment du bien public, le gouvernement est tenu de protéger les intérêts de la communauté.

Soulèvement public contre les trusts

On m'a aussi demandé si nous avions des raisons de croire que ces coalitions agissent d'une manière préjudiciable à l'intérêt public. J'ai répondu que je ne voulais pas porter d'accusations contre celle-ci ou celle-là. Mais le gouvernement est obligé d'admettre les représentations qu'il reçoit de sources dignes de confiance. Le 8 février 1909, le ministre des Finances et le ministre du Commerce ont énuméré certaines raisons qui devaient engager le Gouvernement à s'occuper de la question des trusts et de leur réglementation. Le 26 février 1909, une députation s'est rendue auprès du ministre des Finances et du ministre du Commerce dans le dessein de demander l'aide du Gouvernement canadien pour réglementer les trusts.

La députation, accompagnée de plusieurs membres du Parlement, comprenait M. F. C. Drury, président de la Dominion Grange; M. James McEwing, membre de l'Assemblée législative; M. H. J. Pettipiece, ex-membre de l'Assemblée législative; M. J. W. Currie, C.R.; M. W. L. Smith, éditeur "Weekly Sun"; et M. J. Woods, de Gordon Mackie et compagnie. Je ne lirai pas le mémoire au long, mais je me bornerai à dire que ces messieurs ont représenté qu'il existait une tendance inévitable, causée par le tarif de ce pays, au fusionnement sous forme de trusts et de coalitions, et qu'ils avaient lieu de croire que, dans plusieurs industries canadiennes, ces coalitions étaient préjudiciables au consommateur. Ils ont cité plusieurs denrées et ont ajouté qu'il existait dans Ontario au moins cent coalitions commerciales qui amassaient des millions de dollars de profits excessifs par année.

Ils ont aussi insisté sur ce que le Gouvernement prit de nouvelles mesures tendant à la réglementation de ces coalitions et ont demandé qu'on observe que leur représentations étaient appuyées par des journaux appartenant à toutes les nuances politiques, le Pocket, d'Orillia; le Record, de Windsor; le Sentinel Review, de Woodstock; le Herald, d'Hamilton; le News, de Calgary; le Advertiser, de London; le Journal, de Saint-Thomas; le Transcript de Moncton; et d'autres journaux s'étaient prononcés ouvertement. Des organisations telles que la Dominion Grange, ont non seulement opiné, ont-ils fait observer, mais ont demandé, par

résolution formelle, le secours que la situation exigeait.

Ce qu'ont démontré les enquêtes

De plus, la députation se rappelle qu'il y a quelques années certaines révélations ont eu lieu à Toronto, résultat de poursuites intentées, conformément aux dispositions du code criminel, contre plusieurs coalitions qui, prétendant-on, faisaient des opérations préjudiciables au public. Je pourrais encore rappeler à la chambre le comité d'enquête sur les coalitions commerciales qui a été nommé dès 1898. Ce comité ayant siégé deux mois et demi, a découvert l'existence de quinze coalitions qui, croit-il, ne tendaient pas uniquement à favoriser le public, mais profitaient injustement de leur organisation. Enfin, en ces dernières années, plusieurs poursuites ont été intentées devant les tribunaux en différentes parties du Canada, contre des personnes qu'on disait intéressées dans ces coalitions industrielles.

Les abus des trusts

Je pourrais faire une couple de citations qui montre le revers de la médaille. J'ai mentionné les avantages que ces trusts peuvent offrir. Qu'on me permette d'en indiquer brièvement les inconvénients. Lorsque cette question a été discutée il y a quelques années, le représentant de Grey-est (M. Sproule) a cité un passage d'une brochure de M. Wm. W. Cook, de New-York, et je désire remettre ce passage sous les yeux de la Chambre:

"Le trust moderne est un monopole au point de vue de son objet, de ses méthodes et de ses résultats. C'est une coalition qui abat tous les concurrents.

A leurs yeux, le public est deux extrémités opposées de l'industrie, le producteur et le consommateur, dont être et est jusqu'à un certain point à la merci du syndicat ou de la coalition. Le but principal, la ligne de conduite et l'effet de tout cela sur le public est le même, savoir: l'accumulation des capitaux, le pouvoir de réglementer la fabrication et la production de diverses marchandises de première nécessité. L'acquisition ou la destruction des propriétés rivales, le tout dans le but d'annuler la concurrence et de permettre aux industries représentées dans la coalition de fixer les prix auxquels elles achèteront la matière première du producteur, et les prix auxquels elles vendront le produit raffiné ou manufacturé, au consommateur."

Fourberie et agiotage

M. Jenks, dans l'ouvrage d'où j'ai tiré ces citations, énumère les avantages de ces grandes coalitions, donne à la page 213 un résumé de leurs inconvénients. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

"Si énormes que soient les avantages sociaux résultant d'une meilleure organisation du capital du nouveau régime, les inconvénients n'en sont pas moins graves.

1. Il arrive souvent que ceux qui font des placements de capitaux sont sérieusement lésés grâce à la dissimulation des faits et à la fourberie pratiquée par les lanceurs et les directeurs lors de l'organisation d'une industrie, et plus tard, grâce aux fausses représentations de la condition des affaires et de la manière dont elles sont administrées.

2. Une autre classe de gens lésés est celle des actionnaires. Ils n'est pas rare que les directeurs conduisent les affaires dans leur propre intérêt, sans s'occuper des

intérêts des actionnaires. Il n'est pas rare que les directeurs conduisent les affaires dans leur propre intérêt, sans s'occuper des intérêts des actionnaires. Parfois, elles sont rendues moins profitables, ou sont conduites de manière à paraître moins profitables, afin de déprécier les actions et de permettre aux directeurs de faire de gros profits au moyen de l'agiotage.

3. Ceux qui ne font pas partie d'une corporation peuvent être lésés comme consommateurs par la hausse des prix, que la coalition peut maintenir très élevés si elle trouve moyen d'établir un monopole. Lorsque la corporation a émis beaucoup d'actions majorées, elle est naturellement beaucoup plus tentée de maintenir les prix au-dessus des chiffres qu'ils atteignent lorsqu'il y avait concurrence.

4. Le producteur de matière première peut être lésé par la baisse des prix, que la coalition peut l'obliger d'accepter, vu qu'elle est le principal acheteur, sinon à peu près le seul acheteur.

5. La coalition peut devenir assez puissante pour léser les salariés en les forçant d'accepter des salaires moins élevés ou de travailler dans des conditions moins avantageuses que celles qui seraient accordées par des compagnies rivales. Un autre danger provient du pouvoir, exercé parfois que les organisations les plus fortes exercent sur nos organisations politiques une influence tellement puissante que la conduite du Gouvernement peut être dirigée contrairement à l'intérêt public.

7. La mentalité de la classe commerciale peut être déprimée si l'on met les particuliers dans l'impossibilité de s'établir pour leur propre compte aussi facilement qu'ils pourraient le faire si le capital était moins centralisé.

8. La mentalité des classes industrielles et commerciales peut encore être déprimée de la manière suivante: Si les organisations les plus puissantes ont recours à des moyens inavouables dans leurs rapports avec leurs concurrents, ou leurs clients, ou leurs ouvriers, la supériorité de sa puissance, surtout si elle est assez considérable pour lui donner un monopole complet ou partiel durant un certain temps, aura une influence beaucoup plus nuisible que si les mêmes actes étaient commis par un simple particulier, tant à cause de son application plus étendue, que par suite du fait que cet exemple de sa part exerce une influence beaucoup plus puissante. Le pouvoir du géant de la grande corporation est plus grand, et le tort, tant économique que moral, causé au public par sa conduite égoïste, peut être beaucoup plus grave."

Les trusts dépendent de l'Etat

Toute organisation sur une grande échelle est rendue possible uniquement par la paix et la sécurité qui sont assurées par l'Etat, et pour le maintien desquelles les plus fortes dépenses du gouvernement sont encourues. Sans les concessions faites par le public et garanties par l'Etat, les agences de transport et de communications, les chemins de fer, le télégraphe et le téléphone, le service postal ne pourraient exister un seul jour, et le fait que la responsabilité personnelle chez ces grandes organisations tend à diminuer est une très forte raison pour que le gouvernement intervienne et voie à ce que l'on éta-

blisse une espèce de contrôle, propre à faire renaître le sens de la responsabilité envers le public que l'on devrait retrouver chez tous ceux qui se livrent à une industrie quelconque.

Piano artistique Heintzman & Co. à grande réduction

Un superbe petit piano à queue Bebé Grand et un magnifique piano droit Style Classic, de la célèbre marque Heintzman & Co à vendre à grande réduction.

Ces deux magnifiques pianos ont été utilisés que pour quelques recitals par le Club Musical des Dames de Québec.

Un magnifique Autopiano ayant servi que quelques mois et ne pouvant être distingué d'avec un neuf, est aussi à vendre à grande réduction.

Il nous faut en disposer immédiatement.

Termes de paiements faciles. Une visite est sollicitée.

Lavigueur & Hutchison, 81-83 et 85 rue St-Jean.

LA DAME EN BLANC

Incident de la vie parlementaire

On n'ignore pas avec quelle rigueur le parlement anglais écoule de ses séances le public féminin. Tandis que le premier coëquin venu peut s'étaler dans une tribune ouverte et toucher presque de la main les crânes de ses représentants, les femmes sont paqueuses dans une loge étroite dont on ne sait si les grillés sont un hommage ou une offense. Humage, si les législateurs ont voulu se soustraire aux charmes de la beauté, offense s'ils ont redouté ces gestes malfaisants. C'est là que les suffragettes vont s'asseoir les jours de manifestation; c'est de là qu'elles sont expulsées, quand elles ont fait pleurer sur le sexe ennemi les petits papiers séditieux réclant le "Vote for women". Si

obscur que soit cette retraite, elles n'y sont pas tout à fait à l'abri des regards curieux, et l'amour, que l'on dit aveugle, sait bien les distinguer à travers le grillage, pour peu qu'elles en valent la peine, témoin l'histoire de M. P. et de la dame en blanc.

La chambre des communes discutait des votes d'impôt. Pendant que M. Lloyd George et M. Chamberlain échangeaient, à propos du budget, des paroles enflammées, un M. P. (membre du parlement) observait avec non moins d'ardeur la tribune mystérieuse, dans l'espoir d'y trouver quelque gracieux visage, car une jolie femme est toujours un spectacle plus agréable que le chancelier de l'Echiquier, même pour un membre du parlement.

Ses regards s'arrêtèrent éblouis sur une dame en blanc.

C'est pourquoi, le lendemain, on lut cette annonce dans le "Morning Post".

"Dame en blanc à la chambre des communes.—La dame qui, lundi soir occupait le siège au bout du second rang, voudrait-elle écrire à M. P. 03,638 ?..."

La dame vit l'annonce et répondit. Avec la pudique réserve qui convient à une jeune Anglaise (car nul doute, n'est-ce pas ? que cette femme ne soit jeune) elle répondit en gardant l'anonymat.

Sa lettre ne nous est point connue; mais il ne faudrait pas beaucoup d'imagination pour la reconstituer: "Que me voulez-vous? disait la belle inconnue, et d'abord êtes-vous sûr que ce soit moi la dame en blanc? Ce n'est évident, à la lecture de la deuxième annonce qui parut le 30 mars:

"L. D. E. B.—Votre amitié. Pour moi la description est exacte. Veuillez d'rs si une rencontre est possible. Ecrire M. P. 00,836".

Il parait que la dame a consenti; il parait aussi qu'elle n'était pas en blanc, mais en crème—la loge grillée si obscure!—car on lisait hier cette troisième annonce.

"Dame en crème.—Ravi! Rencontrerai comme proposez au Festival de l'Empire concert. Albert

Hall, mercredi soir. Portez-asphez le épaule gauche—M. P. 03,638. Qui est-elle? Quel membre du parlement fait de si rapides conquêtes? Quelle jolie femme couronne si volontiers les flammes législatives? C'est la question que se pose aujourd'hui toute la chambre des communes et qui l'intéresse plus vivement que le vote du budget. On peut croire que, le mercredi en question, il y aura beaucoup de M. P. au festival de l'Empire concert pour assister au triomphe de leur heureux collègue et pour voir l'asphodèle sur l'épaule de la dame en blanc.

Feu le sergent Jalbert

Hier matin toute la force constabulaire a assisté à une messe chantée en l'église St-Roch pour le repos de l'âme du regretté sergent Jalbert, recommandé par les constables de cette ville.



SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS adressées au sousigné à Ottawa, sous enveloppe scellée portant la désignation: "Soumission pour nouveau capteur en acier, Service de la Quarantaine" seront reçues jusqu'au 31 de mai 1910, pour la construction d'un vapeur en acier pour le service de la Quarantaine (eau douce) à la Grosse-Isle, (Québec), des dimensions ci-dessous, savoir:—

Longueur extrême, 113 pieds 3 pouces; Ban, 23 pieds; Profondeur, 12 pieds 6 pouces. Livré à Québec, dans la province de Québec.

On peut obtenir les plans et devis de ce vapeur en s'adressant au Département de l'Agriculture, Ottawa, jusqu'au 30 avril 1910. Les soumissions ne seront reçues que des constructeurs de navires propriétaires de chantiers. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté pour une somme égale à dix pour cent du montant total de la soumission, ce chèque sera confisqué si l'individu ou la compagnie qui l'envoie refuse de signer un contrat avec le Département, ou manque de compléter le vapeur.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été autorisés par le département.

A. L. JARVIS Assistant Sous-ministre et Secrétaire du Département de l'Agriculture. Ottawa, 21 mars 1910. 14 avril

GRANDE REDUCTION

SUR TOUS NOS BICYCLES ET AUTOMOBILES POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT.

Dix automobiles de première marque ainsi que cinquante bicycles devront être vendus avant le 1er Mai à très bas prix.

A. Gagnon & Cie

Marchands de bicycles, Automobiles, Accessoires.

Après le 1er Mai 155, rue Du Pont. **282, RUE ST-JOSEPH**

Voisin nouveau Bureau de Poste, St-Roch.

CHRONIQUE LOCALE

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Toronto, 19.—Il pleut dans Ontario, Québec et les Provinces Maritimes. Dans l'ouest le temps est beau et chaud.

Température, minimum et maximum.—Toronto 40.49; Ottawa 57.64; Montréal 52.66; Québec 46.54.

PRONOSTICS

Québec.—Forts vents de l'est. Averses.

Saskatchewan et Alberta.—Beau et chaud. Quelques averses locales avec tonnerre.

CHRONIQUE MARITIME

Le vapeur Murray Bay, qui a quitté le port samedi matin pour le Saguenay, s'est rendu à Tadoussac, la glace ne lui permettant pas de se rendre à Chicoutimi.

Le steamer Campana de la Quebec Steamship Co., sera remplacé cette année sur la route du St-Laurent par le nouveau bateau Casapella qui a quitté Liverpool pour notre port.

ACCIDENT

Londres.—Le steamer Anglian, qui avait quitté Boston pour Londres, est arrivé ici à la remorque du steamer Eglihan, un accident étant arrivé à son arbre-à-courbe.

PORTS ETRANGERS

Manchester.—Ar. du Manchester de Halifax. Départ du Manchester le 15 pour Montréal.

Boston.—Ar. steamers Tortona de Naples et du Residar de Louisbourg.

PORTS CANADIENS

St-Jean, N. B.—Arrivée du Lake Erie de Liverpool. Départ du Kingston pour Louisbourg. Ar. du Tunisian de Liverpool.

HALIFAX

Arrivée des steamers Virginian de St-Jean et John Irwin de Port Hood.

Départ des steamers Almeriana pour Liverpool, Boston pour 11 Jamaïque, Campania pour New-York, Canada pour Portland, Cairnstrath pour Manchester, Ionia pour Boston, Tunisian pour Liverpool, Pretorian pour Portland, Lake Michigan pour Antwerp.

Atendus:—Brandenburg de Bremen, Bornu du Mexique, Mongolian de Liverpool, Siberian de Liverpool, Salacca de Glasgow, Sielian de Rotterdam et Durango de Liverpool.

SERVICE DES SIGNAUX

Bulletin de l'avant-midi

Cap Saumon, 83—Pluvieux, E. Descendant à 5 a.m. Natashquan. Matane, 202—Pluvieux, O. Montant à 7.40 a. m. steamer à deux mâts.

Flat Point, 584—Clair, O. Montant à 2.30 a. m. Dominion. Montant hier 3.30 p. m. Océan. Descendant hier 7 p. m. Prospero, 8 p. m. Wasie.

Cap Race, 830—Clair, N.-E. Montant à 4.30 p. m. Belle of Scotland.

Matane, 202—Montant hier à 7.20 p. m. Wobun.

Bulletin du soir

L'Islet, 40—Couvert, E. Montant à 1.30 p. m. Wobun.

Rivière du Loup, 96—Pluvieux, E. Mahone au quai.

Pointe au Père, 160—Couvert, E. Montant à 1.25 p. m. Lorle.

Petit Métis, 180—Pluvieux, E. Matane, 202—Bruneux, pluvieux, fort E.

Cap Chatte, 234—Couvert, calme.

Rivière Martin, 260—Couvert, calme.

Cap Madeleine, 294—Couvert, fort S. E.

Pointe de la Renommée, 324—Couvert, fort S.

Cap Rosier, 347—Couvert, fort S. E.

Anticosti—Couvert, variable.

Cap Ray, 556—Clair, calme.

Flat Point, 584—Couvert, fort S. O.

Cap Race, 830—Clair, E. Côte Nord—Pluvieux, fort N. E.

Point Amour, 662—Clair, E. H. S. McGreevy, Surintendant. (Dernière heure)

Pointe au Père, 20, minuit.—Steamer Lorle, de Philadelphie, signalé montant.

Ce soir, à 8.30 h.

A l'Auditorium, le grand euclyre et bridge donné par les étudiants en droit. Les prix ont été exposés chez M. C. O. Simard, rue Saint-Jean, où tout le monde a pu les admirer.

Cartes en vente chez les principaux marchands, de la part des étudiants et à la porte de la salle, à 8 heures.

Ce sera d'un grand chic.

Charivari

Malgré que nos pompiers ne fussent invités aux noces hier soir, ils ont été forcés de s'y rendre car l'avertisseur 45 les a demandés.

Rendus sur les lieux, ils se sont aperçus que l'alarme avait été donnée par de guis lurons qui avaient allumé un baril de goudron devant la résidence des nouveaux époux. L'incident s'est passé rue Champlain.

Maison dévastée par les flammes

Hier midi un incendie a éclaté à la résidence de M. Augustin Amyot, chemin de la Canadière, et deux heures durant a été combattu ponce à ponce par les pompiers 3 et 4 sous la direction du sous-chef Hamel.

Tout l'intérieur de la maison a été dévasté et les dommages se chiffrent à environ \$600 sur l'assurance, heureusement couverts par les assurances.

L'origine du feu est inconnue.

Constables assermentés

La première division de la force constabulaire de Québec a été assermentée hier matin devant le recorder Déry, la seconde division prêtera le serment d'office ce matin.

Personnel

Mme L. A. Taschereau et Mme E. B. Garneau partent pour un voyage d'un mois aux Etats-Unis, où elles séjourneront quelque temps à l'Atlantic City.

A la mémoire d'un Prêlat

Hier matin, un service anniversaire a été célébré à 7 h. à la Basilique pour le repos de l'âme de S. G. le cardinal Taschereau.

Sa Grandeur Mgr Bégin officiait, assisté de Mgr Marois, agissant comme archevêque, et des abbés P. Fillion et A. Robert, diocèses d'honneur; MM. A. P. Émond et R. Charest du Grand Séminaire, agissaient comme diacre et sous-diacre.

Le chant a été fait par les élèves du Séminaire.

Le pont de Québec

M. W. W. Waitreight, de la Phenix Bridge Co., est arrivé hier en cette ville, après avoir passé l'hiver en Californie. Il sera prochainement suivi par M. A. B. Milliken, le surintendant des constructions de la même compagnie, qui doit procéder sans retard à la démolition des traverses d'approche du Pont de Québec.

L'asile pour prison

L'Heureux, arrêté ces jours derniers par le détective Sylvain pour avoir causé du désordre dans une maison à St-Férol, a été déclaré inconscient de ses actes par le Dr M. D. Brochu, et il sera envoyé à l'asile.

Départ de l'Empress of Britain de Québec, le 6 mai, pour Liverpool

Il est maintenant décidé que l'Empress of Britain partira de Québec le 6 mai prochain pour Liverpool, et l'Empress of Ireland le 20 mai.

Il y a une affluence très considérable de voyageurs ce printemps et pour l'été prochain; nous conseillons donc à ceux qui se proposent de faire la traversée de venir nous voir immédiatement, afin de faire retenir leurs cabines sans délai. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.

Jules Hone, Jr.

36, rue St-Jean, angle de la côte du Palais, et 46, rue Dalhousie.

A l'Hotel-de-Ville

Feu et Aqueduc

Deux comités ont siégé hier soir: le comité du Feu et le comité de l'Aqueduc.

A 8 heures précises, le comité du Feu ouvre sa séance. Présents: Son Honneur le maire, l'échevin Cummings, président, les échevins Barbeau, Lamontagne, Delisle, Dinan, Côté, Messervey, Émond et Fiset, membres du comité; les échevins Monaghan, Verret, Lantier, Morin, Pouliot, Beaumont, Trudel, Plamondon, Paquet, Lantier, Goulet, Lavallée, Shink, Mulrooney.

Plusieurs lettres au sujet de positions dans la brigade du feu sont référées au comité des examinateurs.

M. Parent, charbon, demande au comité une part de patronage dans la réparation des voitures du département du Feu. Sa demande est acceptée.

La Canadian Rubber Co., de Montréal, demande de fournir pour les voitures des pompiers des bandages en caoutchouc. Cette demande est prise en considération.

M. Georges Matte, résidant à St-Sauveur, offre au département du Feu de lui vendre un terrain pour construire un poste ou pour toute autre fin.

Le premier rapport du comité d'examineurs des pompiers est présenté.

L'échevin Dinan propose que le pompier Quinn soit nommé permanent, pour remplacer Power, démissionnaire; que le pompier Wait remplace Hagzie au poste No 5. Ces deux propositions sont acceptées.

L'échevin Dinan propose que le pompier Plamondon soit nommé permanent à la place de Bélanger, démissionnaire. L'échevin Fiset propose, en amendement, que M. Ezar Drolet soit nommé à cette position. Après une discussion à ce sujet, l'échevin Émond approuve la proposition de M. Dinan et M. Dinan et qui demande que Plamondon soit nommé permanent.

Le vote étant pris sur cette question, le résultat est de 4 à 4. M. le président est appelé à donner son vote et se déclare en faveur de Plamondon. Ce dernier est, en conséquence, nommé permanent.

Le maire soumet ensuite au comité le rapport du chef de la brigade sur l'inspection de la brigade du feu de Limoilou et de Stadacona. On constate que des réformes sont urgentes. Le maire profite de l'occasion pour dire que les appropriations pour Limoilou seront faites à part celles de la cité et qu'on aura des livres spéciaux pour Limoilou.

Le maire et le comité sont unanimes à déclarer qu'il faut à tout prix assurer à Limoilou un système de protection contre le feu. Les réformes de la brigade du feu à Limoilou coûteraient \$11,539. Il faut aussi établir un système de télégraphe d'alarme.

L'échevin Trudel demande qu'on réforme la brigade du feu de Limoilou le plus tôt possible afin qu'on puisse utiliser l'aqueduc tel qu'il est actuellement, en cas de feu. Il faudra ensuite perfectionner à son tour le système d'aqueduc.

Le comité ajourne ensuite après une heure de séance bien employée.

Au comité de l'Aqueduc on a aussi fait beaucoup de besogne.

Présents: Son Honneur le maire, les échevins Goulet, Lavallée, Fiset, Plamondon, Paquet, Mulrooney, Lantier et Cummings, membres du comité; les échevins Trudel, Côté, Pouliot, Shink, Guillo, Barbeau, Delisle, Beaumont, Verret, Émond, Lamontagne, Messervey, Madden, Dinan, Monaghan et Cannon.

La demande de M. J. Bédard adressée au Conseil et référée au comité est présentée. Le comité décide de considérer cette demande quand on aura des ouvrages à donner.

Plusieurs demandes d'augmentation de salaire sont ajournées au temps des appropriations.

Le rapport de l'ingénieur, de l'Aqueduc sur les améliorations à faire à l'aqueduc de Limoilou est ensuite soumis au comité. Le coût de ces améliorations sera de \$28,620.00.

On discute longuement cette question. A ce propos, M. Gallau depuis longtemps de plaintes sur le système d'aqueduc de la cité.

Les soumissions es plus basses pour les travaux du département sont acceptées.

L'échevin Mulrooney demande qu'on fasse enlever la pierre de l'ébouil sur la rue Champlain. Cette pierre restée depuis le mémorable éboulement obstrue la rue. On verra à ce que la chose soit réglée.

Le comité ajourne à 10.45 h.

Dans l'Amérique Ancienne

Les sacrifices humains

L'autre jour, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, le docteur Capitain, de l'Académie de médecine, a fait une communication sur "Les Sacrifices humains et l'anthropophagie rituelle dans l'Amérique ancienne", qu'il a accompagnée de projections se rapportant à chacun des points étudiés, d'après des objets et des manuscrits américains et anciens.

Le docteur Capitain fait d'abord remarquer que les sacrifices humains étaient fréquents dans toute l'Amérique ancienne, preuve en soient les vases péruviens de l'époque antérieure aux Incas, qui sont ornés d'images de têtes coupées.

Au Mexique surtout, ces pratiques avaient pris un très grand développement parmi les Aztèques et les Toltèques. C'était d'abord pour nourrir la divinité qui avait fait de victimes humaines, puis dans une conception moins primitive, pour remplacer les victimes animales, enfin pour se conformer à un mythe d'après lequel, pour former de nouveaux hommes, les héros, fils du Dieu suprême, s'étaient servis de leur propre sang.

Le sacrifice humain était réalisé au Mexique par une ouverture pratiquée avec un poignard en silex, au creux de l'estomac et par où le sacrificateur arrachait le cœur. Au moment de l'inauguration du grand temple de Mexico, plus de 8,000 victimes humaines furent ainsi sacrifiées chaque jour, et ce pendant 4 jours, dans les exemples du Mexique.

Dans certains cas, le corps de la victime était cuit et mangé par les fidèles, après que le cœur en avait été offert à la divinité, cette pratique ne constituait pas de l'anthropophagie alimentaire, ni de l'anthropophagie militaire. Il semble que l'Aztèque ou le Toltèque mangeait la victime humaine cherchée par ce moyen à s'incorporer cette victime, qui elle-même, suivant certaines conceptions religieuses de l'ancien Mexique, était identifiée avec la divinité à laquelle on l'immolait et dont elle prenait souvent le costume et le nom.

Consommer cette victime—ainsi déifiée et confondue avec la divinité par le sacrifice—c'était s'unir à la divinité.

Cette interprétation, basée sur les faits, permet d'expliquer les sacrifices humains et l'anthropophagie rituelle dans l'Amérique ancienne et réduit leur horreur à une manifestation rituelle et féti-chique.

Potin conservateur

Ottawa, 19.—Niez cette rumeur que colportent les journaux de l'opposition, transférant l'hon. S. Fisher au Sénat, après un tirage, entraînant des remaniements ministériels.

AUDITORIUM

Ce soir.—Le Maître des Forges Mer-Jeu—Monsieur le Directeur Ven-Sam—La Robe Rouge

Matinées 15 25-35 Soirs 15-25-35-50-75

SEMAINE PROCHAINE

LE CELEBRE GRAND OPERA FRANCAIS DE NOUVELLE-ORLEANS

TROUPE 110 CHOEUR 45 ORCHESTRE 40 BALLET 15

La vente des billets commencera jeudi à 9.30 hrs, a. m.

On ne prendra pas de commande qu'un comptant.

THEATRE NATIONOSCOPE

263, RUE ST-JOSEPH

A. Bourgeois, Prop.

Vues animées de première classe

Changement de programme 3 fois par semaine.

La famille Irwin dans son repertoire.

PRIX ORDINAIRES

ADULTES 10 CTS. ENFANTS 5 CTS.

P. S. Les vues sont toujours expliquées par un habile conférencier

SANATORIUM

MODERNE

Institut de Tempérance

854 Rue St-Vallier Phone 2696

Ivrognerie Guérie

Par la méthode la plus scientifique, la plus inoffensive et donnant les résultats les plus satisfaisants.

Le seul traitement sanctionné par le gouvernement. Vous êtes cordialement invité à visiter l'établissement.

14a-1-m.

Décorez vous-même vos fenêtres avec la

Vitrophanie

LA DERNIERE NOUVEAUTE

Facile à appliquer,

.. .. Très économique,

Donne l'apparence des verrières artistiques aux vitres ordinaires

DEPOSITAIRES GENERAUX

Marier & Tremblay

LIMITEE

Coin des rues Desfosses et du Pont

QUEBEC

Téléphones 2162, 2163



Archer & Co.

MARCHAND DE

BOIS et CHARBON

138-140, rue St-André

Téléphone 646

Pour vos articles de bureaux adressez-vous à

P. DUMONTIER & CIE

LIBRAIRES-IMPORTATEURS

351, RUE ST-JOSEPH

N. D. DE JACQUES-CARTIER

TELEPHONE 2565 QUEBEC.

Un soin tout particulier aux commandes données par téléphone.

AVANTAGE EXTRAORDINAIRE

A l'occasion de notre déménagement nous offrons pendant ce mois le plus beau et le plus grand choix de bagues, jones, articles pour cadeaux de nocces, etc, à des prix excessivement bas.

EMILE JACOT

UNE VISITE EST SOLICITEE A NOTRE NOUVEAU-MAGASIN

95, RUE ST-JOSEPH



FIANCES DU PRINTEMPS

Avant de faire vos achats il serait de votre intérêt de venir visiter mon assortiment complet de bagues de fiancailles, jones de mariage coutellerie etc.

Articles de première communion.

J'ai toujours en mains le plus grand choix de chapelets, bijouxeries, argenterie, montres, lunettes, lunettes d'opéra, lorgnons, etc, etc.

Mes prix sont garantis les plus bas de la ville qualité pour qualité.

DANIEL PICHE

HORLOGER, BIJOUTIER & OPTICIEN

TEL. 3554 NO. 90 RUE ST-JOSEPH

DEPECHESTRANGERES

(Service spécial de la Vigie)

Nouvelle victoire

POUR LE GOUVERNEMENT ASQUITH

La clôture appliquée par une majorité de 93

Le parti irlandais solide pour le gouvernement

New-York, 19.—Une dépêche de Londres au World dit qu'après une autre séance orageuse, marquée par un incident personnel entre William O'Brien et le chancelier Lloyd-George, après les attaques des conservateurs, accusant le gouvernement d'avoir cédé devant John Redmond, le chef nationaliste, et un ferme démenti de la part des ministres à toute entente de ce genre, la Chambre des Communes a adopté, ce soir, la motion de "guillotine" de M. Asquith, d'après laquelle on votera le budget le 27 avril. La motion a été adoptée par un vote de 345 à 252, soit une majorité de 93. Le premier ministre en terminant le débat a répété la dérogation catégorique de toute entente avec le gouvernement et M. Redmond. A une assemblée des partisans de M. Redmond à la Chambre des Communes, on a décidé de supporter le budget jusqu'au bout.

Fatalité en Autriche-Hongrie

Noyade et explosion

New-York, 19.—On rapporte de Budapest, capitale de l'Autriche-Hongrie, qu'un vaisseau portant 17 femmes, en destination de l'exposition annuelle de Sateralia Ujheli, a chaviré en traversant la rivière Lodrog. Quatre personnes se sont noyées. Une autre dépêche de Budapest signale l'explosion d'une chaudière dans une manufacture d'allumettes, aujourd'hui, à Szegedin, tuant dix filles et un homme. Dix-huit autres ouvrières ont été dangereusement blessées.

DEPECHESCANADIENNES

(Service spécial de la Vigie)

L'accident du Haut St-Maurice

Scènes d'horreur et de désolation

10 morts, 23 blessés

(De notre envoyé spécial)

Lac McDonald, via La Tuque Jet, 19.—J'arrive du lac, 36 milles de la Tuque et le trajet s'est accompli dans des conditions excessivement désagréables et désavantageuses.

Pas un bureau de télégraphe pour expédier mes dépêches, pas un bureau téléphonique et ce rapport quoique très résumé doit être télégraphié d'abord par le téléphone des contracteurs à la Tuque et de là en voyé par télégraphe. Comme le téléphone est engagé du matin jusqu'au soir, je n'ai pu trouver que quelques instants de répit pour vous envoyer mon rapport d'hier et celui d'aujourd'hui.

L'accident

Les nombreux ouvriers des contracteurs de la voie ferrée avaient commencé leur travail à 7 h. du matin, les nombreuses équipes de terrassiers venaient de remplir six chars de gravier qui's précédaient le pont à chevaux élevé l'automne dernier et qui a une hauteur de 75 pieds. Le train passait justement en cet endroit quand le sable glissa tout à coup et hommes, wagons et matériaux, tout fut précipité dans le lac. La scène fut horrible, disent

Parlement fédéral

LE BILL NAVAL

ADOPTE

Instructif débat de droit constitutionnel

Les Tories reniant leurs traditions

Ils rabaisent l'autorité du Roi

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 19.—Des l'ouverture de la séance, la Chambre se forme aujourd'hui en comité général pour étudier les différentes clauses du bill de la Marine.

Sir Wilfrid Laurier donne d'abord des explications sur le projet de création d'un département du service naval. Il dit que le département de la Marine et des Pêcheries est surchargé de travail et il énumère les différentes branches que comprend ce département, ajoutant qu'il avait été question de le diviser mais que cette idée a été abandonnée par suite des difficultés éprouvées à faire une division équitable.

Maintenant que l'organisation d'une marine est décidée il pense le moment venu de créer un nouveau département qui sera appelé le département du service naval. Il sera placé temporairement sous le contrôle du ministre de la Marine, mais aura à sa tête un sous-ministre.

Ce département aura charge de la nouvelle marine, de la destinée et de la protection des pêcheries au service hydrographique ainsi que celui de la télégraphie sans fil.

L'article pourvoyant à la création de ce nouveau département est adopté sans discussion.

Il n'en est pas de même de la clause concernant les prérogatives royales et qui se lit comme suit :

"Le commandement en chef des forces navales est attribué au roi qui l'exerce et l'administre personnellement ou par l'intermédiaire du gouverneur-général agissant comme son représentant."

M. Northrup s'objecte à cette clause, mais le premier ministre dit qu'elle est absolument identique à la clause correspondante de l'acte de la milice.

M. Northrup n'est cependant pas satisfait de cette explication. Sir Wilfrid Laurier maintient de son côté que cette clause est aussi identique à celle comprise dans la section 9 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. On ne saurait pas s'attendre à ce que d'après la constitution du Canada ou des autres jeunes nations de l'Empire, le roi puisse exercer une autorité directe, il ne peut l'exercer par l'intermédiaire de son représentant.

M. Macleod de York dit, au milieu des applaudissements de la

les blessés. Les malheureux italiens et polonais furent ensevelis sous les débris, les cris de mourants furent entonnés par les cris de douleur des blessés.

On vit un malheureux, pris jusqu'au cou dans les débris crier durant deux heures sans qu'aucune puissance humaine ne put le retirer de son tombeau vivant où il trouva une mort horrible. Un autre, un Polonais, avait une cuisse broyée et l'aîne perforée, se laissa couper et coule les chairs en serrant un crucifix sur sa poitrine.

On a réussi jusqu'à maintenant à retirer quatre cadavres, deux restent encore sous les débris. Il y a en outre plusieurs blessés, c'est d'un succès à se féliciter. On voit sur les lieux plusieurs médecins soignant les blessés, plusieurs prêtres donnant les consolations de leur ministère à tous ces pauvres malheureux, enfin des ouvriers travaillent depuis lundi à la recherche des cadavres dont quatre, comme je l'ai déjà dit ont été retirés les dix autres Polonais qu'on avait eus un instant absents au moment de l'accident sont au nombre des victimes.

Impossible de nous procurer le nom des morts et des blessés qui sont tous des Italiens et des Polonais.

Je tâcherai de vous télégraphier plus tard.

(Plus tard)

Les six cadavres retrouvés sont ceux de trois Italiens, deux Polonais et un Bulgare. Une dizaine de blessés ont été transportés à l'hôpital St-Maurice, à deux milles de La Tuque.

droite, que cette clause est la garantie d'un gouvernement responsable.

M. Northrup maintient que le roi seul peut conférer son autorité à son représentant et que le parlement du Canada n'est investi d'aucun pouvoir de ce genre.

Sir Wilfrid Laurier répond qu'il ne peut exister aucun doute sur ce point. Les prérogatives royales sur l'armée et la marine ont depuis longtemps été conférées au parlement et comme la constitution britannique a été introduite en Canada par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, et aussi comme l'autorité de la Couronne sur l'armée et la marine se trouve de ce fait limitée, le parlement en possède le plein contrôle.

Le major Currie insiste sur le fait que l'acte de 1852 place entre les mains du roi le commandement de l'armée et de la marine.

Sir Wilfrid répond que le fait seul que le parlement a passé une loi à cet effet montre bien que le pouvoir en question lui a été conféré.

M. Borden dit qu'en Angleterre les prérogatives royales ont été diminuées par la force de l'habitude et aussi par des actes du parlement que la Couronne avait sanctionnés. En Canada, cependant, il existe une constitution qui limite les pouvoirs du parlement canadien. Toute action du parlement qui n'est pas conforme à cette constitution n'est pas légale.

L'hon. M. Aylesworth dit qu'il est un loyal sujet de la Couronne Britannique et que s'il croyait un instant que le bill en question jetât le moindre doute sur les relations qui existent entre la Grande-Bretagne et le Canada, ou cherchât à diminuer l'autorité du roi, il voterait contre le bill et ne demeurerait pas un seul instant dans le gouvernement qui aurait présenté semblable projet de loi.

Les prétentions de M. Northrup ne peuvent cependant être prises au sérieux. Les prérogatives royales ont sans aucun doute été conférées au Canada par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et ces prérogatives comprennent le commandement des forces de terre et de mer.

Le ministre de la Justice, se basant sur l'acte britannique de 1801, réduct à néant toutes les objections de l'opposition relatives aux clauses 17 et 18, clauses usant que le gouverneur en conseil peut placer la flotte canadienne à la disposition de Sa Majesté pour service général dans la Marine royale. Ce statut prévoyait l'établissement de forces navales par l'une ou l'autre des possessions britanniques et conférait à l'Assemblée législative du Canada le droit de créer une marine tout en donnant au gouvernement britannique le droit d'autoriser l'amiral à accepter toute offre du Canada pour mettre ses navires à sa disposition. Deux ans après, l'acte de l'Amérique Britannique du Nord était promulgué et ce droit passa au gouvernement britannique au parlement canadien.

Toutes les restrictions au sujet des prérogatives royales existant dans le royaume uni à l'époque de la Confédération ont été conférées au Canada, et c'est ainsi que le parlement canadien jouit d'autant de restrictions sur les prérogatives royales que le parlement impérial.

Si le parlement empiète par le bill de la Marine sur les prérogatives royales, le même reproche aurait pu être adressé au sujet de l'acte de la milice, ce qui n'a jamais été fait.

Personne ne peut supposer aujourd'hui que le roi consentirait à prendre en personne le commandement de son armée ou de sa marine, c'est de l'histoire ancienne.

Le comité judiciaire a maintes fois déclaré que le parlement canadien jouissait des mêmes prérogatives que le parlement de la Grande-Bretagne et cela s'applique aussi bien à la marine qu'aux autres questions de contrôle législatif.

M. Northrup répond que bien que la section 91 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord donne au parlement canadien le droit de légiférer sur certaines questions spécifiées telles que celle des droits d'auteur ou de la naturalisation, personne ne saurait prétendre qu'il a pleins pouvoirs législatifs sur ces deux sujets.

Le major Currie prétend que l'acte de 1661 qui conférait au roi le commandement des armées de terre et de mer n'a jamais été abrogé.

M. Congdon (Yukon) dit que le major Currie essaye de faire croire qu'Angleterre sa tête et à un autre son trône, le point était simplement de savoir si le roi pouvait contrôler la flotte canadienne par l'intermédiaire de ses ministres impériaux ou ses ministres canadiens. M. Congdon ajoute que les Canadiens ne consentiront jamais à se laisser contrôler par le cabinet impérial.

Après une discussion de douze heures, le bill de la Marine est

adopté sans subir d'amendements sérieux. La lecture finale aura lieu à la séance du matin et le bill sera ensuite soumis au Sénat.

Le reste de la séance est consacré aux crédits des Travaux Publics.

Dernières nouvelles de Montréal

UN CADEAU INATTENDU

(De notre correspondant régulier)

Montréal, 19.—La délégation de la ligue anti-alcoolique auprès du gouvernement provincial partira demain soir de Montréal et rencontrera le premier ministre jeudi à Québec.

—Les journaux du jour nous ont annoncé la mort de M. J. A. Rodier, chef ouvrier.

—Le Montréal Street Ry a annoncé cet après-midi officiellement que les salaires des conducteurs et des wattmen qui étaient de 18, 19 et 20 sous l'heure seraient portés le premier juillet prochain à 19 21 et 21 sous. Cette nouvelle a été accueillie avec beaucoup de joie par les employés qui ne s'attendaient pas à cette générosité insolite qui représente pour la compagnie une somme additionnelle de salaires de \$100,000 par an.

—L'hon. juge Lemieux et le Dr Dubé devaient prendre la parole dimanche soir dernier dans l'église Méthodiste protestante St. James, mais ils n'assistèrent pas à cette assemblée. Les émentaires sont allés leur train depuis dimanche soir et la Gazette en parle comme d'une affaire Roosevelt et le Vatican. C'est Mgr Bruchési qui s'est opposé à ce que deux catholiques prissent la parole dans une église protestante après un service religieux. L'Archevêque a parfaitement admis la chose en disant qu'il ne croyait pas que deux catholiques puissent prendre cette liberté.

La réforme des hotelleries de campagne

Dans son article du 16 courant, l'Action Sociale énonce une fausseté quand elle dit que les conseils municipaux seront obligés de refuser ou d'accorder à pieds joints toutes les licences d'hôtel de tempérance. C'est une erreur. Les conseils ont toujours le droit d'accepter les demandes de licence, comme ils ont le droit de les refuser à qui que ce soit. A quoi donc sert d'être instruit comme les gens de l'Action Sociale s'ils ne comprennent pas ce qu'ils lisent ?

Ce journal, avec ses sentiments de justice et de droiture à l'égard, préférerait sans doute encourager ces hôteliers qui vendent de la boisson licitement et qui ne peuvent donner aux étrangers le confort auquel ils ont droit, et qui, en un mot, déshonorent une classe dont la mission et l'intention doivent être de tenir une bonne règle.

Allons, franchement et honnêtement, rendons justice à qui de droit. L'Association des hôteliers de la province de Québec fait son devoir; elle suit la ligne de conduite qu'elle s'est tracée et j'ai été témoin de ses démarches auprès des autorités. Elle a déjà formé un noyau de bons hommes et elle veut l'augmenter en enrôlant tous ceux qui ont à cœur l'amélioration des hôtels dans les districts ruraux et de refuser dans ses rangs tous ceux qui sont en contravention avec la loi. C'est plutôt contre ces derniers que l'Action Sociale devrait mettre les gens en garde, mais non pas contre l'Association.

Un maître de pension n'a pas le droit de garder des spiritueux pour les voyageurs, il ne mérite pas d'avoir sa licence, car ceux qui sont obligés de fréquenter ces maisons souffrent non seulement de ce côté, mais du service en général, et presque toujours les conseils municipaux ne sont pas au courant de ces faits.

Nous voulons que le gouvernement amende la loi, car l'Association a un inspecteur et si l'amendement ne remplit pas toutes les conditions de la morale et du confort, l'avenir nous laisse encore la faculté d'amender de nouveau. Ce qui est demandé au gouvernement a été discuté dans tous ses détails et c'est certainement le meilleur moyen d'empêcher le plus grand nombre d'abus dans la plupart des maisons de pension. Qu'un des membres de l'Action Sociale me suive dans mes voyages à la campagne pendant un mois seulement, et je suis convaincu qu'il aimerait mieux travailler à son bureau pour pouvoir se retirer dans sa famille ou dans un bon hôtel de la ville.

Puisque la Providence veut qu'il y ait des hommes pour toutes les occupations, il ne faut pas les empêcher d'améliorer leurs positions.

VOYAGEUR.

LE MAITRE DE FORGES

Nouveau triomphe pour la brillante et vaillante troupe française de M. Paul Marcel. Le Maître de Forges a été joué avec un brio et applaudi avec une chaleur incomparable. Et cependant l'on en dit à la qu'on réimpression consécutive de cette pièce. On ne s'est point lassé de l'entendre s'il faut en juger par le nombreux auditoire présent ce soir hier soir à l'Auditorium. Tous les journaux de Québec sont unanimes à louer ces acteurs de premier ordre et à reconnaître que rarement Québec a joué d'une aussi bonne fortune.

Paul Marcel, dans Philippe Derblay, Cosset, dans Bligny, Madame Ritter dans Claire de Beauieu, sont superbes. Et De mestre, dans Moulinet, Madame Kostá, dans Athénais, ne rivalisent-ils pas de verve ? Madame Schuller est bien digne de tenir le rôle de la marquise de Beauieu. En justice, il faudrait nommer tous les acteurs, et si nous ne le faisons point, la faute en est au manque d'espace.

Ce soir la troupe donnera la dé-sopilante comédie Monsieur le Directeur. Certes, il ne faudra point manquer d'aller applaudir ces braves artistes qui s'évertuent à nous amuser d'une si spirituelle façon.

Puis ce sera la Robe Rouge de Brioux. On sait qu'elle a provoqué toute une révolution dans le système judiciaire français. C'est elle en effet qui a le mieux et le plus contribué à faire passer en France la théorie du droit criminel anglais, à savoir, qu'un accusé est réputé innocent aussi longtemps que l'on n'a pu prouver sa culpabilité. Jus qu'à Brieux c'était le contraire qui était reçu en France où l'on tenait pour coupable l'accusé à si longtemps qu'il n'avait pas prouvé son innocence. Nul doute que Madame Ritter ne soit pathétique dans le grand rôle que lui impose la Robe Rouge. Et ce n'est pas être téméraire que de promettre des émotions rares aux amateurs du beau théâtre.

Demain matin auront lieu les funérailles du regretté Pierre Bégin, ancien négociant bien connu de Lévis et Québec et en ces derniers temps co-propriétaire de l'Hôtel Clarendon.

Depuis quelques années, la maladie l'avait fait disparaître de la vie active. Nos condoléances à la famille.

Nous avons aussi appris avec chagrin la mort de M. Louis Georges Roméo Bédard, employé du département des Postes et frétés de M. le Dr P. H. Bédard, député-coordonateur de Québec.

La famille voudra bien accepter nos plus sincères condoléances.

Nous offrons nos très sincères condoléances à M. J. Mercier jr., propriétaire de l'Imprimerie Commerciale de Québec et pour la perte qu'il vient d'éprouver par la mort d'un de ses jeunes enfants, décédé après deux jours de maladie seulement.

DECES

BEDARD.—A Québec, le 18 avril 1910, est décédé, à l'âge de 22 ans et 8 mois, sieur Louis-Georges Roméo Bédard, employé civil, époux de Bégin Dorval.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 9 heures.

Départ de la résidence de son père, No. 128, rue St-Olivier, à 8 h. 45 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL.—A Jacques-Cartier, le 18 avril 1910, à l'âge de 48 ans et 6 mois, Dame Marie Bérubé, épouse de sieur Arthur Martel.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 8 heures. Départ de la maison mortuaire, à 7 h. 45 a. m., pour l'église Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEGIN.—A Lévis le 18 avril 1910, à l'âge de 55 ans sieur P. E. Bégin époux de Dame Bégin Emond.

Service jeudi matin à 9 heures, le convoi funèbre partira de la résidence de son beau-frère No. 50, Côte du Passage, à 8.45 hrs.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Téléphone 1005 COUPE GARANTIE L. B. MORENCY & Cie' Marchands-Tailleurs Et Nouveauté en Mercerie 54, Cote du Palais. Haute-Ville

Theo. Leclerc Agent Général d'Assurance Feu, Vie, Accident, Plate-Glass, Automobiles, Garanties. ET REPRESENTANT DES PREVOYANTS DU CANADA Tel. Res. 2715 Tel. Bureau 2612 240, rue St-Joseph

A. BELANGER MARCHAND DE Pierre a Maçonne, Sable, Pierre cassée, etc. 17, Rue St-Francois QUEBEC. Express pour déménagement. TELEPHONE 2430

Fondée en 1876 Téléphone 222 CHARLES VEZINA Entrepreneur Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur Posaage d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Four-niture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques, poêles de cuisine les plus améliorés. PRIX TRES MODERES 17-1 DU PONT, QUEBEC, ATELIER. 124 DU ROI

LES GRANDS MAGASINS DE QUEBEC-CENTRE QUE vous dé-ma-rchez ou non, il est de votre intérêt de venir voir nos tapis, pré-laris, rideaux et drap-eries. Faguy, Lepinay & Frère 254-264, rue St-Jean Première Communion Vous trouverez ici, tout ce dont vous aurez besoin pour garçons et filles.

Suivez la foule qui visite nos grands magasins Venez profitez des avantages que nous offrons chaque jour. Suivez aussi la mode qui ici est représentée sur un haut ton. Venez-voir la grande collection de chapeaux garnis, Costumes-tailleur, jupes, et robes de toilette que nous avons à soumettre à notre approbation.

Costumes-Tailleur Élégants costumes en Diagonale Bl-Marine, Améthyste et nouveau vert : modèle distingué et d'une coupe parfaite. Valeur \$41.00 Notre prix spécial 32.50 Matinées de Dames 7 doz. de matinées en point éru et blanc, dentelles de bonne soie japonaise, attachées en arrière et manches nouvelles. Aussi un lot en soie tafetta noire, Bl-marine et vert. Valeur \$4.25 Cette semaine.....\$2.98

Manteaux de Dames Manteaux en covert drab uni et rayé ; coupe demi-ajustée valeur depuis \$5.75 à \$12.00. Manteaux en melton de laine et venitien noir et bl-marine. Valeur depuis \$5.95 à \$15.50. Spécialités de costumes noirs, faits de tissus importés ; Prix depuis \$ 9.50 à \$ 38.50.

Matinées de Lawn 15 doz. de matinées de Lawn blanc, attachées dans le dos, devant brodé et fini de remplis moyens et délicats, tous les points. Valeur \$1.50 pour 89c Sweaters de Dames Longs manteaux en laine grise, demi-ajustés, en blanc, gris, drab et vieux-rose. En grande demande pour la saison. Notre prix.....\$4.75

Etoffes a Robes Le rayon des étoffes à robes et a costumes est le mieux assorti et le plus achalandé de Québec. Les dames y trouvent les plus fins tissus à des prix raisonnables.

Une occasion pour cette semaine. —1500 verges de taffeline de soie noire, Wisteria, Serpent et Bl-Marine très appropriée pour robes, Valeur 55c. pour.....43c